

REGLEMENT « LE GRAND JEU DE NOEL » YVES ROCHER

Article 1 : Sociétés organisatrices

La Société Organisatrice *Yves Rocher Belgique SA* (ci-après « YVES ROCHER » ou « La Société Organisatrice »), inscrite sous le n°0405.912.732, ayant son siège social à Rue du Follet 50, 7540 Kain met en place une offre promotionnelle (ci-après « l'Action »), dont les conditions générales sont précisées ci-dessous.

Pour organiser le concours, Yves Rocher a fait appel aux services de Cassiop (Kimple), une société par actions simplifiée au capital de 3 041 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 527 871 842. Le siège social de l'entreprise est situé au 75 bis Boulevard d'Armentières, 59100 Roubaix, France. Numéro de téléphone : +33 3 66 72 85 12.

YVES ROCHER informe les Participants, conformément à sa politique de protection de la vie privée, que les données à caractère personnel des clients participant à l'Action et qui sont nécessaires à l'organisation et au bon déroulement de l'Action sont utilisées par Kimple.

Article 2 : Dates de l'Action

L'Action est ouverte aux Participants du 16/10/2025 à 09h00 au 04/11/2025 à 23h59. YVES ROCHER peut à tout moment suspendre l'Action.

Article 3 : Conditions générales de participation

La participation à l'Action est uniquement possible via les sites <https://www.yves-rocher.be/fr>, <https://www.yves-rocher.be/nl> ou <https://www.yves-rocher.nl> (ci-après « les sites »).

La participation à l'Action est ouverte à toute personne (ci-après « le/les Participants ») remplissant les conditions suivantes :

- résidant en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas ;
- avoir communiqué une adresse email valide dans la période visée à l'Article 2.

Une seule participation par personne est admise par jour (même nom et prénom, et adresse email).

La Participation d'une personne mineure (moins de 16 ans) requiert le consentement d'un parent ou d'un responsable légal. Yves Rocher est autorisé à en demander la preuve.

Sont exclus des Participants, le personnel de YVES ROCHER, l'organisateur de cette Action, de Kimple, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs directs ou indirects de ces sociétés, et toute autre personne ayant collaboré à l'organisation de la présente Action (ci-après collectivement « les Entités de l'Action »).

Sont également exclus du droit de participer à l'Action, les membres de la famille au premier et deuxième degré des personnes visées à l'alinéa précédent, ainsi que les personnes vivant sous le même toit que ces dernières.

YVES ROCHER peut exclure à tout moment et à titre définitif un Participant, en cas de violation de l'une des conditions de participation, en cas de fourniture d'informations fausses ou en cas d'abus, de tromperie ou de participation de mauvaise foi à l'Action.

En cas d'abus, de fraude, de manipulation ou de contournement au Règlement de l'Action, Yves Rocher est autorisé à exclure des (groupes de) Participants.

Chaque gagnant accepte expressément que son identité soit utilisée par Yves Rocher à des fins promotionnelles ou purement informatives en relation avec l'Action, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

La Participation requiert de disposer d'une connexion internet normale.

Article 4 : Présentation de l'Action, désignation des Gagnants et lots (gains)

4.1. La participation à l'Action doit avoir lieu entre les dates visées à l'Article 2. Seules les participations enregistrées entre ces dates seront admises. La participation à l'Action est entièrement gratuite et n'implique aucun enjeu.

Cette Action n'est pas un jeu de hasard au sens de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux hasard et la protection des joueurs. Il ne s'agit pas non plus d'une loterie au sens de l'article 301 du Code pénal.

4.2. Pour s'inscrire à l'Action, le Participant doit se connecter sur l'un des liens (URLS) suivants depuis un ordinateur, une tablette ou un GSM/mobile :

- Belgique et Luxembourg en version française : <https://www.yves-rocher.be/fr/game>,
- Belgique et Luxembourg en version néerlandophone : <https://www.yves-rocher.be/nl/game>,
- Les Pays-Bas : <https://www.yves-rocher.nl/game>

4.3. Une fois que le Participant a accédé à la page de l'Action selon les modalités définies ci-dessus :

4.3.1 Le Participant devra compléter un formulaire en fournissant les informations obligatoires suivantes : civilité, nom, prénom, email et opt-in newsletters ainsi qu'accepter le présent Règlement de l'Action pour être autorisé à participer.

4.3.2 Le Participant doit ensuite gratter le sapin de Noël qui s'affiche sur l'écran afin de découvrir son gain parmi ceux décrits à l'article 4.6.

Chaque participation donne droit à une chance de gagner un gain. Ce tirage est effectué informatiquement, de manière instantanée, aléatoire et sans intervention humaine. Le Participant sera informé en temps réel du gain obtenu sous forme de code promotionnel.

4.3.3 Chaque Participant déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'Action, il déclare l'avoir accepté.

4.4 Pour participer à la présente Action, le Participant doit finaliser toute la procédure décrite ci-dessus afin de découvrir son gain parmi ceux décrits à l'article 4.6.

4.5 Tout participant remplissant l'ensemble des conditions de participation reçoit une récompense garantie. La nature, la valeur et l'importance de la récompense peuvent varier et sont déterminées par l'organisateur.

4.6 Les gains seront distribués des manières suivantes (dans la limite des stocks disponibles) :

- 20% des participants remporteront un code de réduction de -20% sur l'ensemble du panier, valable dès 30€ de commande,
- 50% des participants remporteront un code de réduction de -50% sur un produit de son choix, valable dès 10€ de commande,
- 10% des participants remporteront un cadeau surprise d'une valeur de 39,90€, valable dès 10€ de commande.
- 15% des participants remporteront une crème main de la collection de Noël d'une valeur de 3,99€, valable dès 10€ de commande.
- 5% des participants remporteront le grand lot, une grande sélection de produits de Noël, valable dès 10€ de commande.

4.7. Il s'agit d'un jeu 100% gagnant. Le Participant recevra son gain sous forme de code unique présenté sur la page de l'Action. Le gain est nominatif ; les Gagnants ne peuvent donc pas demander qu'il soit attribué à une autre personne qu'eux.



YVES ROCHER

Les codes sont uniquement utilisables sur les sites YVES ROCHER <https://www.yves-rocher.be/fr>, <https://www.yves-rocher.be/nl> et <https://www.yves-rocher.nl/> pour un achat (le minimum de commande est indiqué pour chaque type de gain – voir article 4.6) et sont valides jusqu'au 29/04/24 23h59. Les gains sont non remboursables, non cessibles, non convertibles en numéraires et non compensables en tout ou partie. Les codes de réduction ne sont utilisables qu'en une seule fois.

Article 5 : Données à caractère personnel, publicité et promotion des gagnants

La présente Action génère un traitement de données à caractère personnel dont YVES ROCHER est le responsable du traitement. YVES ROCHER s'engage à respecter le Règlement Général Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractères personnel et en sus pour la Belgique de la Loi du 3 décembre 2017 portant création de l'Autorité de protection des données et la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Dans ce contexte, YVES ROCHER traite vos données à caractère personnel, notamment dans le cadre du marketing direct YVES ROCHER ou de tiers.

Conformément à la Politique Vie privée d'YVES ROCHER, les Participants ont un droit de consultation et de rectification de leurs données à caractère personnel, ainsi qu'un droit d'opposition à leur traitement en cas de finalité de marketing direct. Ces droits peuvent être exercés comme décrits dans la politique vie privée que vous pouvez trouver sur les différents sites YVES ROCHER :

- Belgique et Luxembourg en version française : <https://www.yves-rocher.be/fr/vie-privee>
- Belgique et Luxembourg en version néerlandophone : <https://www.yves-rocher.be/nl/privacy>
- Les Pays-Bas : <https://www.yves-rocher.nl/privacy>

Article 6 : Respect des règles

YVES ROCHER peut suspendre, annuler ou modifier l'Action à tout moment pour des raisons de production ou de fond, ou pour des raisons de sécurité ou autres raisons de force majeure. YVES ROCHER se réserve le droit d'exclure la participation et annuler le gain des Participants qui trichent, abusent et / ou trompent ou qui croient qu'ils sont coupables d'une des Actions ci-dessus.

Participer à l'Action implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes de l'Action et de ce présent Règlement.

YVES ROCHER se réserve le droit d'écarter tout Participant ne respectant pas totalement le présent Règlement.

YVES ROCHER se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de l'Action.

YVES ROCHER pourra décider d'annuler l'Action s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'Action ou de la détermination du gagnant.

Article 7 : Responsabilité

Le mode de délivrance des gains s'effectuera sous la responsabilité de YVES ROCHER.

Toutefois sa responsabilité ne saurait être encourue si un Participant à l'Action :

- subissait une panne technique quelconque (état de la ligne, panne électrique, incident serveur, déconnexion accidentelle...),



YVES ROCHER

- fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir le lot éventuellement attribué.

La participation à l'Action sur le Site implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Le Participant est informé qu'en accédant au Site, un cookie sera stocké sur le disque dur de son ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique chargé d'enregistrer la navigation sur les sites Internet.

Les cookies servent à identifier le Participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un Participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur en désactivant cette fonction dans son logiciel de navigation. Lorsque cette fonction est désactivée, le Participant garde la possibilité d'accéder au Site et de participer à l'Action.

Ainsi, YVES ROCHER informe que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

En conséquence, YVES ROCHER ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement de l'Action ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'Action ou ayant endommagé le système d'un Participant.

YVES ROCHER ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un Participant. A ce titre, toute demande de participation réalisée au moyen d'une adresse email d'une durée de validité inférieure à trente (30) jours, dans la mesure où l'utilisation de ces adresses emails est contraire au bon déroulement de l'Action car celles-ci ne permettent pas à YVES ROCHER de contacter le gagnant à la fin de l'Action et/ou de garantir aux Participants la bonne réception des emails d'offres commerciales ou d'invitations aux prochaines opérations malgré l'accord préalable de ces derniers, ne saurait engager la responsabilité de la Société organisatrice.

Il est précisé que YVES ROCHER ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin de l'Action, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion au Site et la participation à l'Action de toute personne se fait sous son entière responsabilité.



YVES ROCHER

YVES ROCHER peut se prévaloir, notamment aux fins de preuve, de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'organisateur, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation du Site.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves utiles sont recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document établi, reçu ou conservé par écrit.

YVES ROCHER fournira ses meilleurs efforts pour permettre un accès à l'Action à tout moment, sans pour autant être tenue à l'obligation d'y parvenir. YVES ROCHER pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'accès au Site et à l'Action qu'il contient. YVES ROCHER ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

YVES ROCHER ne peut être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'Action est partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

YVES ROCHER ne peut être tenue pour responsable en cas d'interruption du service provoqué par un incident de réseau Internet ou par un incident technique indépendant de sa volonté.

YVES ROCHER ne peut être tenue pour responsable si, par suite d'incidents dans l'acheminement du courrier électronique, des participations ne lui sont pas parvenues.

YVES ROCHER sera dégagée de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grèves, intempéries, etc.) qui priverait même partiellement le(s) gagnant(s) de son/leur gain.

YVES ROCHER se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Action si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 8 : Règlement

Ce Règlement est gratuitement mis à la disposition des Participants sur la page du site www.yves-rocher.be/fr/conditions-des-offres-en-cours, www.yves-rocher.be/nl/actievoorwaarden ou www.yves-rocher.nl/actievoorwaarden.

Il sera aussi adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite à :

*Yves Rocher Belgique SA
Service clients
Rue du Follet, 50
7540 Kain (Tournai)*

Ou par téléphone : 078/05.00.36 (du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 9h à 13h – prix d'un appel local).

Article 9 : Litiges



YVES ROCHER

La seule participation à l'Action implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement.

Toute plainte relative à l'Action doit être envoyée par écrit dans les 7 jours ouvrables suivant la date de participation et ce au siège social de YVES ROCHER mentionné ci-dessous. Les plaintes ne seront traitées que par écrit. Les plaintes introduites en dehors de ce délai ou qui ne sont pas établies par écrit, ne seront pas traitées.

*Yves Rocher Belgique SA
Service clients
Rue du Follet, 50
7540 Kain (Tournai)*

Le présent Règlement est régi pour la Belgique et le Luxembourg par le droit belge et tout litige relatif à son application relève de la compétence des tribunaux de Tournai et pour les Pays-Bas par le droit néerlandais et tout litige relatif à son application relève de la compétence des tribunaux d'UTRECHT.